

Votre Guide

ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE



CHAMP
SUR DRAC

Sommaire

I. ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE : UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

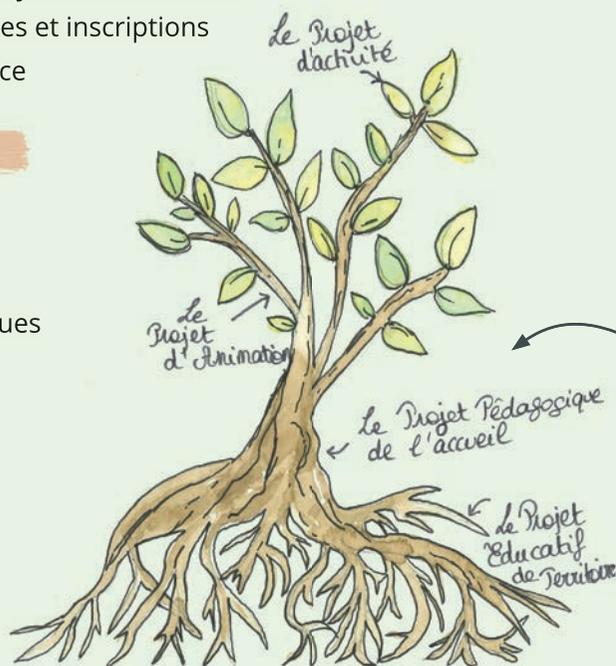
- Page 3 Le mot de l'élue
- Page 4 Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)
- Page 5 Les besoins et intérêts de l'enfant selon son âge

II. DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

- Page 6 L'équipe au quotidien
- Page 8 Les écoles
- Page 10 Les accueils collectifs
- Page 12 L'Assemblée des Jeunes Chenillardards
- Page 13 Le portail familles et inscriptions
- Page 14 Autour du service

III. LE QUOTIDIEN DE VOS ENFANTS

- Page 16 De 3 à 6 ans
- Page 20 De 6 à 10 ans
- Page 24 De 11 à 17 ans
- Page 27 Contacts pratiques



LE MOT DE L'ÉLUE

Depuis 1997, la ville de Champ-sur-Drac a initié une réflexion sur sa politique éducation, enfance et jeunesse. La première étape a été d'organiser une rencontre mensuelle de la commission enfance jeunesse.

En 1999, d'autres actions ont été mises en place : la signature d'un contrat temps libre à l'échelle de la commune (transformé depuis en contrat enfance jeunesse), l'aménagement du centre de loisirs et le recrutement d'un coordinateur et de plusieurs animateurs.

Enfin, depuis 2014, la politique enfance jeunesse s'ancre dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) qui se décline en toute autonomie.

Depuis, les questions liées à l'accueil des enfants et des jeunes restent un enjeu prioritaire pour la ville. La municipalité de Champ-sur-Drac a œuvré pour une organisation politique et administrative cohérente des temps péri et extrascolaires.

Dans nos accueils, nous travaillons en mode projet en nous

fixant à chaque étape des objectifs : éducatifs, pédagogiques et d'animations. L'animation ce n'est pas juste un coloriage, une ronde, un jeu c'est avant tout et surtout : un travail d'équipe au service du bien-être de l'enfant quel que soit son âge.

Le service éducation, Enfance et Jeunesse, composé de professionnels de l'enfance, travaille au quotidien pour assurer des prestations de qualité et se mobilise tout au long de l'année pour répondre à vos attentes.

Je remercie les anciens élus en charge de l'éducation pour leur contribution au développement de la politique éducation de notre commune et tout particulièrement Gilles Caillat qui nous a quitté.

La municipalité est heureuse de mettre à votre disposition ce guide qui a pour objectif de regrouper au sein d'un même document l'ensemble des services à destination des 3-17 ans, c'est un outil d'information pratique pour les familles du territoire.



SYLVIE CHABANY,
Adjointe à l'éducation et à la jeunesse

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL - PEDT

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a permis de formaliser une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Depuis plusieurs années la commune de Champ-sur-Drac est signataire de ce projet qui regroupe plusieurs institutions et qui est reconduit tous les trois ans.

Toutes les activités et projets qui pourraient être proposés sont avant tout impulsés par les objectifs fixés dans le PEDT.



LES OBJECTIFS DU PEDT

Objectifs éducatifs visés

Actions à mettre en place en place

Renforcer le lien avec les familles

Entretenir la communication en direction des familles.
Permettre aux familles de s'impliquer dans les accueils.

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Placer l'enfant au centre de la réflexion par tous les acteurs.
Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.

Consolider pour tous les enfants, dès la petite enfance, une offre éducative et cohérente permettant leur développement et leur épanouissement

Créer des passerelles entre les différents accueils.
Créer des parcours de découverte artistique, sportive et culturelle au sein des différents accueils (volonté de progression en opposition à l'activisme).
Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.

Développer le vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire, citoyen et respectueux du cadre de vie

Favoriser la mixité dans les accueils et l'accès à l'offre éducative et aux loisirs pour tous.
Responsabiliser les enfants à la prise en charge et à la préservation de leur environnement proche.

Pour aller plus loin, consultez le PEDT sur le portail familles.

LES BESOINS & INTÉRÊTS DE L'ENFANT SELON SON ÂGE

de 3 à 6 ans

Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Identification aux parents du même sexe
Prise de conscience de son corps et de sa personne
Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
Curiosité du sexe opposé
Instabilité et variation des intérêts

de 6 à 8 ans

Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Identification aux parents du même sexe
Prise de conscience de son corps et de sa personne
Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
Curiosité du sexe opposé
Besoin de socialisation sens du donner et du recevoir, d'échange

de 8 à 10 ans

Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Les parents ne sont plus la seule référence les copains, le maître, l'animateur
Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre
Besoin de justice et d'équité
Début d'une séparation filles/garçons on ne joue plus ensemble
La socialisation s'affirme la bande de copains, la règle
Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet
Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement

de 10 à 12 ans

Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Besoin de se situer comme «grands», on ne joue plus avec les «petits», et on rejette les jeux de «petits»
Besoin de compétition
Besoin de justice et d'équité
La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions
Formation des bandes
Maturation généralement plus rapide pour les filles

de 12 à 14 ans

Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Modifications morphologiques profondes se manifestent plus ou moins tôt selon l'individu
Apparition des pulsions amoureuses avec plus de sentimentalité chez les filles
Début du détachement par rapport à la famille
Besoins d'identification idoles
Besoin d'initiatives et de responsabilité
Attrait pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts
Besoin d'appartenance à un groupe goûts musicaux, alimentaires, vestimentaires et idéaux

de 14 à 17 ans

Besoins physiologiques alimentation, sommeil et mouvement
Besoin d'affection, de sécurité et de communication
Besoins sexuels
Affirmation de la personnalité, besoin d'indépendance et d'autonomie
Recherche de ses limites, de celles des autres et du système en général
Besoin de discussions, de réflexions, ambivalence dans les comportements besoin de groupe et de solitude, besoin de se dépenser à fond et de ne rien faire
Besoin de conflits opposition systématique
Négation des valeurs : idéalisation mais aussi identification modèles

L'équipe AU QUOTIDIEN

Sans oublier nos animateurs vacataires/CEE Francas embauchés pendant les vacances et l'ensemble des services de la mairie (techniques, administratifs et finances, ressources humaines...) qui **œuvrent également** dans l'ombre pour le bon déroulement des activités et de la scolarité de nos enfants.



Les écoles

PAVILLON

L'école élémentaire du Pavillon est la plus ancienne école encore en activité de la commune. Le bâtiment principal en fait une école typique du début du siècle dernier avec sa cour de récréation dotée de cinq platanes. L'école accueille aujourd'hui une centaine d'élèves répartis sur quatre classes du CP au CM2. En lien étroit avec le PEDT, elle assure avec les différents partenaires (mairie, APE, sou des écoles) un accès aux outils fondamentaux de connaissances pour tous les élèves.



MADAME BALBO,
Directrice
4 classes élémentaires

GONNARDIÈRES

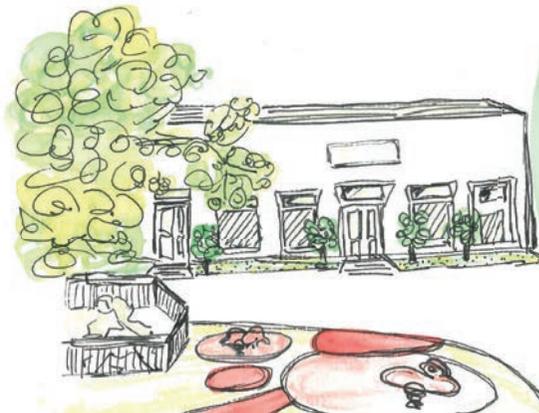
L'école élémentaire des Gonnardières accueille une centaine d'élèves du CP au CM2. L'équipe enseignante travaille en étroite collaboration avec les responsables périscolaires de la mairie et partage avec eux les valeurs de bien vivre-ensemble dans le respect et la tolérance de chacun. Les bâtiments de la cantine et de l'accueil périscolaire sont implantés dans la vaste cour arborée et fleurie de l'école. Les enfants n'ont que quelques pas à faire pour les rejoindre. Notre projet : des élèves apprenants, épanouis, à l'aise dans leur scolarité et dans leur école, partageant les valeurs citoyennes de l'école républicaine.



MADAME SOUCHON,
Directrice
4 classes élémentaires

MATERNELLE

L'école maternelle du Pavillon accueille les enfants de 3 à 6 ans pour leurs trois premières années de scolarité. L'école maternelle est le lieu des premiers apprentissages scolaires : vivre en collectivité, se socialiser et devenir de plus en plus autonome afin d'être prêt pour les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire. Pour cela chaque enfant va pouvoir s'exprimer, manipuler, expérimenter, jouer, s'exercer et réfléchir.



MADAME LEMBEYE,
Directrice
5 classes

ZOOM SUR LA FUTURE ÉCOLE MATERNELLE

La construction de la nouvelle école maternelle est prévue dans le cadre du projet municipal « Les écoles de demain ». La priorité est d'offrir un niveau de qualité d'accueil scolaire et périscolaire élevé pour les enfants. Aussi, ce projet permettra d'éloigner les enfants de la zone PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Cette nouvelle école permettra aussi de faire évoluer nos enfants dans un contexte de développement durable. La nouvelle école maternelle sera située dans la zone du « complexe sportif ».

Les accueils collectifs

LIEUX D'ÉDUCATION

UN TEMPS DE DÉCOUVERTE À PART

Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Ces accueils représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille, et permettent de construire des relations différentes avec le quartier,

le village, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements (lieux de vacances) et d'autres enfants et jeunes.

Chaque enfant/jeune accueilli doit bénéficier d'une formule adaptée à son âge, qui favorise son développement personnel et qui respecte son rythme. Ils ont pour mission également d'offrir, à toute la population, une animation socioculturelle de qualité afin de combattre les inégalités sociales.

UN LIEU D'APPRENTISSAGE AU "VIVRE ENSEMBLE"

Les accueils permettent de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils encouragent des rapports différents entre adultes et enfants et une sociabilisation entre pairs. Ils doivent favoriser la curiosité, la découverte de nouvelles activités. Ils doivent également permettre «d'ouvrir les yeux de l'enfant et du jeune» sur son propre environnement et sur les territoires extérieurs à son lieu de vie.

Après réflexion et concertation, l'équipe permanente définit l'accueil de loisirs, comme suit :

- Un lieu de ressource et de loisirs pour les enfants et les jeunes, offrant un cadre et des moyens d'actions variés.

- Un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant et au jeune de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de favoriser l'autonomie et de faire en sorte que celui-ci agisse pour lui-même et avec les autres.

- Un lieu de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de manière régulière, ou tout simplement en prenant le temps d'échanger avec l'équipe.

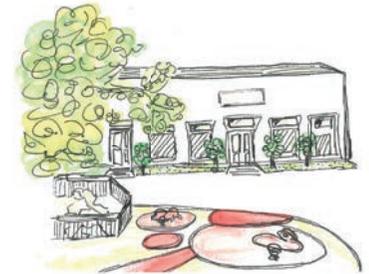
Un projet pédagogique n'est pas quelque chose de figé. Il doit vivre, progresser au fur et à mesure du déroulement de ses accueils ou des séjours.

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS MULTI-SITES

RESTAURANT SCOLAIRE



ÉCOLE MATERNELLE



Ils proposent des accueils sur des temps périscolaires pour les enfants de 3 à 10 ans (restauration, périscolaires matin et soir). En plus de la salle de restauration, une salle d'animation, la cour extérieure et un préau sont à leur disposition. Ce sont chaque jour plus de cent quatre-vingt enfants en moyenne qui sont accueillis.

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

LA TOUR DES 4 SAISONS



Depuis 1999, la volonté politique est de pérenniser l'installation du centre de loisirs à «la Tour des 4 saisons». En effet, cette localisation permet aux enfants et aux jeunes de se sentir « en vacances » et dynamise le quartier du Village.

Il regroupe deux accueils collectifs de mineurs, « la Tour des 4 saisons » 3-10 ans et « l'Action Jeunesse » 11-17 ans. Ce lieu a connu différentes phases de travaux de rénovation pour améliorer l'accueil et le confort des enfants. Ce sont en moyenne plus de quatre-vingt enfants qui sont accueillis chaque jour durant les vacances et une cinquantaine durant les mercredis.

ZOOM : COMBIEN D'ENCADRANT POUR COMBIEN D'ENFANT ?



PÉRISCOLAIRE (AVEC PÉD)

- de 6 ans : 1 pour 14
+ de 6 ans : 1 pour 18

EXTRASCOLAIRE

- de 6 ans : 1 pour 8
+ de 6 ans : 1 pour 12

ACCUEIL DU MERCREDI (AVEC PÉD)

- de 6 ans : 1 pour 10
+ de 6 ans : 1 pour 14

L'assemblée DES JEUNES CHENILLARDS - AJC

FAVORISER LA CITOYENNETÉ

Il n'y a pas besoin d'être un adulte pour s'intéresser à sa ville ! C'est à partir de ce postulat que l'équipe municipale a décidé de mettre en place un dispositif qui permet aux enfants et aux jeunes de 9 à 14 ans de découvrir l'exercice de la démocratie locale, mais aussi de s'impliquer et d'agir de façon active au sein de la commune.

SUR QUELS PILIERS SE BASE LA MISE EN PLACE DE L'AJC ?

- L'éducation et l'apprentissage à la citoyenneté
- L'intérêt de la jeunesse
- Une instance en faveur de la jeunesse



UN PARCOURS DE 2 ANS DIVISÉ EN 2 PHASES

PHASE 1 : OBSERVATION

Durant cette première phase, les jeunes conseillers auront en charge de réaliser le règlement intérieur et la charte de l'AJC qui seront validés par le conseil municipal. Chaque instance (conseil municipal, commissions, les services, les directions...) de la mairie et leurs fonctionnements seront présentés. Des temps d'observation, accompagnés par des techniciens du service éducation enfance et jeunesse et des élus, seront aussi organisés. Pendant cette phase, des dossiers communaux pourront être soumis pour avis à leur regard. Ils participeront également à des temps forts de la commune (cérémonies de commémoration et autres, foire aux chèvres, repas des aînés par exemple).

PHASE 2 : INTERVENTION

La deuxième partie de leur parcours fera place à l'action. En effet, les jeunes conseillers auront l'occasion d'intervenir sur des thématiques dans la limite du champ d'action prédéfini en début de parcours. Ils auront ainsi pour mission de lister, présenter et défendre leurs idées toujours dans l'intérêt collectif lors des commissions.

Portail familles ET INSCRIPTIONS

Ce dispositif permet d'inscrire vos enfants de 3 à 10 ans, toute l'année sur les différents accueils :

- en permanence pour les accueils périscolaires
- à différentes échéances en fonction des périodes de vacances
- possibilité de garder les mêmes codes de l'enfance à l'adolescence.



RETROUVEZ LE PORTAIL FAMILLES ICI :

<https://champ-sur-drac.les-parents-services.com>

Le portail familles permet aussi de retrouver toutes les informations de nos accueils (programmes, règlements, projets d'animations pédagogiques, menus, infos diverses) mais aussi d'y retrouver ses factures.

Dans un esprit de bienveillance, de citoyenneté et d'organisation, il est important de ne faire que les inscriptions dont vous avez besoin et d'anticiper au maximum les modifications afin de ne pas bloquer inutilement des places.

Pour les 11-17 ans les inscriptions se font par mail ou en présentiel uniquement après l'envoi du programme (3 semaines avant le début des vacances). Le choix des activités est fait en lien avec les retours des jeunes.

Les dossiers d'inscriptions sont à remplir chaque année. La remise des dossiers se fait uniquement lors des permanences en présentiel (mi-juin) qui permet un contact et une rencontre avec les responsables. Les pièces demandées sont obligatoires et doivent être à jour.

La facturation est faite à chaque fin de mois et elle est disponible sur votre accès numérique du portail familles (entre le 15 et le 20 du mois d'après). Une alerte vous sera envoyée par mail, une fois que la facture sera disponible. Vous trouverez les modes de paiement possibles dans le règlement des accueils.

Autour du service

COMMISSION ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Elle se réunit une fois par mois (en dehors des vacances d'été). Elle est composée d'élu·es : Sylvie Chabany adjointe à l'éducation, Clarisse Dibon, Fabienne Milet, Josette Paio et Muriel Riou. Elle est également composée de deux membres extérieurs : Cédric Lecharme et Alexandre Slowik. Elle forme également le comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial. (PEDT)

LES ÉCOLES



Les directrices et les enseignantes communiquent régulièrement avec le responsable scolaire du service pour faire le lien entre la vie de l'enfant à l'école et pendant les temps périscolaires.

Deux réunions par an sont organisées entre les services et les directrices d'écoles. Le service éducation, enfance et jeunesse scolaire assiste également au conseil des écoles.

CCAS



Le CCAS agit dans le domaine de l'action sociale à deux titres :

1. les dossiers dits d'aide sociale légale, c'est-à-dire les prestations définies par la loi et financées principalement par le département et l'État,
2. des actions facultatives, permettant au CCAS de définir des orientations précises répondant à des besoins particuliers de la population chenillarde. Parmi ces actions facultatives, pour les jeunes, le CCAS propose l'aide aux enfants en situation de handicap, l'aide aux étudiants ou encore le troc de Noël. Au-delà des actions de prévention et d'animation de proximité, le CCAS vous accueille pour vous accompagner dans vos démarches selon vos besoins.

SICCE



Depuis 2022, nous avons signé un contrat territorial global qui met en relation les quinze communes du sud de la Métropole par l'intermédiaire du SICCE (Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance) dans une réflexion autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse du territoire. Anciennement appelé le RAM, le relais petite enfance (RPE) et situé dans une salle dédiée du centre de loisirs les mardis et vendredis matin.

CAF

Avec la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) de l'Isère, nous contractons depuis plusieurs années une convention pour nos accueils. Elle soutient financièrement la collectivité et nous aide à améliorer la qualité de nos accueils. Jusqu'en 2021 nous avions un contrat enfance et jeunesse qui va laisser place à un contrat territorial global.

LE SOU DES ÉCOLES



L'association permet d'apporter une aide financière aux écoles pour améliorer le confort et la vie des enfants (sorties, classes vertes...) mais aussi d'animer la vie des familles avec leurs enfants à travers quelques événements. Les ventes organisées sont imaginées, préparées et animées par une équipe de bénévoles, n'hésitez pas à vous rendre disponibles pour donner un peu de temps avant pendant et après les manifestations. <https://www.facebook.com/soudecoleschampsurdrac>

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Il y a des délégués dans chaque école pour faire le lien entre les familles, l'école, les services périscolaires et extrascolaires. Il y a trois conseils d'écoles par an avec la directrice, les enseignants, la responsable de l'éducation, les ATSEM pour l'école maternelle et des élus de la commission. Vos questions, remarques et vos suggestions peuvent leur être remontées par écrit, par mail... <https://www.facebook.com/APEchampsurdrac>

GUILLAUD TRAITEUR



Depuis 2019 la commune a engagé un travail sur le gaspillage alimentaire. Suite au résultat de la consultation, elle a décidé depuis de s'engager durant quatre années avec le prestataire Guillaud traiteur. Celui-ci propose une alimentation de proximité en favorisant les circuits courts, des fruits de saisons, travaille avec des producteurs locaux, recycle les barquettes plastiques. De plus la collectivité a décidé de passer à quatre composantes au lieu de cinq, diminuant ainsi le gaspillage alimentaire à notre échelle et l'impact sur l'environnement. <http://www.guillaud-traiteur.com>

VFD



La commune est en marché avec VFD pour les trois prochaines années concernant le transport scolaire. L'entreprise est basée à Vizille, elle fut en 2022, la seule à répondre à l'appel d'offre. <https://www.vfd.fr>

Les 3-6 ans

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

• SA PREMIÈRE RENTRÉE SCOLAIRE - LES DÉMARCHES À FAIRE

Une information sera faite dès la rentrée (panneaux lumineux, site internet de la ville, bulletin municipal) pour les futures petites sections (qui auront trois ans dans l'année civile qui suit). Un courrier sera envoyé aux familles concernées inscrites sur le fichier population durant le dernier trimestre de l'année. Elles devront prendre contact avec le service éducation afin de convenir d'un rendez-vous en début d'année civile pour procéder à l'inscription de l'enfant. À l'issue de cette démarche, un certificat d'inscription sera établi et transmis à la directrice de l'école maternelle qui prendra contact avec les familles courant du mois de mai pour l'admission à l'école.



LA JOURNÉE D'UN ENFANT HORS VACANCES

Toutes les instances éducatives sont d'accord pour dire qu'un enfant de 3 à 6 ans ne devrait pas excéder plus de 10 heures d'accueil consécutives car cela entraîne une fatigue et un stress souvent néfastes pour son bien-être et son rythme.



LE PÉRISCOLAIRE

PÉRI DU MATIN

• ÉCOLE MATERNELLE ► DE 7H30 À 8H15

Un accueil est proposé au sein même de l'école maternelle ► Ils sont accueillis par deux ATSEM et un animateur.

PÉRI DU MIDI

• RESTAURANT SCOLAIRE ► DE 11H40 À 13H20

Départ de l'école maternelle dans deux bus en direction du restaurant scolaire (un enfant ne peut pas prendre le bus tant qu'il n'a pas 3 ans révolu) ► à 11h40 les enfants de chaque classe sont regroupés par les ATSEM et un animateur afin de prendre le bus en deux groupes ► une fois arrivés sur place les enfants prennent leur repas dans un espace dédié en service à table ► La réglementation impose un temps assis de 30 min pendant le repas des enfants ► durant tout le repas ils sont encadrés par les ATSEM, l'animateur et l'un des agents de restauration ► une fois terminé, ils repartent en direction de l'école aux alentours de 13h00. Une fois arrivés, si la météo et le temps restant le permettent, les enfants peuvent jouer un moment dans la cour.

PÉRI DU SOIR

• ÉCOLE MATERNELLE ► DE 16H30 À 18H15

Un accueil encadré par trois animateurs ► les enfants sont récupérés dans les classes pour se diriger dans la salle du périscolaire afin d'y prendre un goûter fourni par la collectivité ► une fois terminé, ils ont un temps de jeux ou des activités manuelles encadrés par deux animateurs ► les parents peuvent venir récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent à partir de 17h00, ils seront accueillis par un animateur.

COMPOSITION D'UN GOÛTER TYPE

Trois familles d'aliments sont proposées aux enfants : pain ou céréales, produits laitiers, fruits et pour l'accompagnement de l'eau à volonté ! Il est conseillé de limiter les aliments riches en graisses et sucres comme notamment les biscuits fourrés, les viennoiseries, les bonbons, les madeleines, les barres chocolatés et autres friandises. Idéalement les enfants doivent prendre leur goûter au moins deux heures avant le dîner. Les menus des goûters sont disponibles par période sur le portail familles.

ZOOM RÉGIME PARTICULIER PAI

Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques, handicap ...), la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec l'école et se poursuit sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. La famille doit se mettre en relation avec la responsable du service en vue de l'organisation des temps d'accueil (prévoir le repas et le goûter de l'enfant si PAI alimentaires).



LES MERCREDIS ET L'EXTRASCOLAIRE

UN PROJET D'ANIMATION À L'ANNÉE EN LIEN AVEC LE PEDT ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Nos accueils se déroulent durant les vacances de la Toussaint, de février, d'avril et d'été de 7h30 à 18h15 (l'accueil est fermé à Noël et les 15 premiers jours d'août). Ils sont dirigés par des permanents BAFD et encadrés par des animateurs vacataires/étudiants/permanents.

Modalités d'accueil : journée, matin + repas et ou après-midi uniquement.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : JOURNÉE TYPE

7h30
9h00

Accueil des enfants.
Proposition de différents ateliers

9h00
11h30

Appel par groupe
et début des
activités

11h30
11h45

Temps libre
avant le repas

11h45
12h30

Repas

12h30
13h30

Temps
calme

13h15
13h30

Accueil après-midi
et appel par groupe

13h30
15h00

Temps calme pour les plus grands
(grande section) et sieste pour les petits

15h00
16h30

Activité de
l'après-midi

16h15
16h45

Goûter

17h00
18h15

Temps libre et
accueil du soir

Les 6-10 ans

LE PÉRISCOLAIRE

PÉRI DU MATIN



• ÉCOLE DES GONNARDIÈRES ► DE 7H30 À 8H15

Ils sont accueillis par deux animateurs. À 8h20 les enfants des Gonnardières sont libres de se diriger dans leur cour de récréation tandis que les enfants du Pavillon se dirigent dans le bus du transport scolaire accompagnés par un animateur.

PÉRI DU MIDI



• RESTAURANT SCOLAIRE - SELF TOURNANT ► DE 12H00 À 13H40

La réglementation impose un temps assis de 30 min pendant le repas des enfants ► ils sont incités à goûter les aliments proposés dans leur assiette ► ils ont la possibilité d'être servis en petite ou grande quantité (petite faim ou grande faim) pour les plats chauds et d'être resservis à leur demande et en fonction des restes uniquement des légumes, d'avoir ou non de la sauce dans leur plat ► ils doivent lever la main pour passer à la suite afin de vérifier tout de même que l'enfant ait mangé un minimum même s'il n'aime pas (attention nous ne forçons en aucun cas les enfants) ► une attention particulière dans l'ordre de passage est apportée pour les classes ayant fait une activité sportive le matin (ex. : piscine...)

Les menus sont disponibles à chaque période sur le portail familles.

► Pour toutes demandes particulières ou autres vous pouvez contacter la responsable du périscolaire afin de mettre en place un dispositif spécifique pour votre enfant.

• LES ÉLÈVES DES GONNARDIÈRES

Ils sont récupérés dans chaque classe par un animateur puis ils se dirigent sous le préau du restaurant scolaire par classe ► ils rentrent au fur et à mesure et s'assoient à leur convenance ► ils sont encadrés à l'intérieur du self par trois animateurs (1 en salle, 1 en bout de chaîne et 1 au débarrasage) ► ils sont les premiers à manger car sur place et cela permet de respecter le délai imparti pour la pause méridienne ► une fois terminé, ils peuvent se diriger au débarrasage ou un animateur et un agent de restauration sont présents ► durant l'heure restante les enfants sont sous la surveillance de quatre animateurs à l'extérieur ou à l'intérieur ► les enfants sont libres ou non de pratiquer des activités ► avant de repartir dans l'école, les enfants sont appelés par classe et un temps calme peut être proposé.



LES ÉLÈVES DU PAVILLON

- Départ dans un bus de l'école du Pavillon en direction du restaurant scolaire à 12h00 ► les animateurs vont dans chaque classe pour récupérer les enfants et ils doivent se ranger dans la cour en attendant la sortie des classes ► une fois tous rassemblés et recomptés, ils prennent le bus pour aller en direction du restaurant scolaire (deux tournées sont parfois nécessaires) ► une fois sur place, ils sont appelés par classe et cochés par un animateur chargé de veiller à ce que chaque enfant ait bien pris son repas, au fur et à mesure que des tables se libèrent (ceux qui ne sont pas appelés peuvent continuer de jouer) ► à la fin du service les enfants sont appelés par classe ► un temps calme peut être proposé puis ils repartent en bus vers l'école. ► Retour en classe 13h40



Les quantités commandées permettent à tous les enfants de manger à leur faim qu'ils arrivent en début ou en fin de service.

RÉGIME PARTICULIER PAI



Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques, handicap...), la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec l'école et se poursuit sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. La famille doit se mettre en relation avec la responsable du service afin de l'organisation des temps d'accueil (prévoir le repas et le goûter de l'enfant si PAI alimentaires).

PÉRI DU SOIR



● ÉCOLE DES GONNARDIÈRES ► DE 16H20 À 18H15

Un accueil encadré par quatre animateurs ► les enfants sont récupérés dans les classes, pour se diriger dans le self ► les élèves du Pavillon sont également récupérés dans les classes puis ils montent dans le bus du transport scolaire afin de se rendre au self des Gonnardières ► une fois arrivés, ils prennent tous leur goûter fourni par la collectivité.

Une fois terminé, en fonction de la météo, les enfants ont la possibilité d'aller dans la cour ou de rester dans la salle d'activité pour :

- Faire leurs devoirs sous la surveillance d'un animateur. Attention, le rôle de l'animateur n'est pas de suivre les devoirs de l'enfant, les parents devront vérifier.
- Faire des jeux (sportifs/sociétés) avec ou sans animateurs.
- Participer aux activités manuelles proposées par un animateur.
- Faire un temps calme libre (perles, livres, coloriages).

Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent à partir de 16h45, ils seront accueillis par un animateur.

COMPOSITION D'UN GOÛTER TYPE

Trois familles d'aliments sont proposées aux enfants : pain ou céréales, produits laitiers, fruits et pour l'accompagnement de l'eau à volonté ! Il est conseillé de limiter les aliments riches en graisses et sucres comme notamment les biscuits fourrés, les viennoiseries, les bonbons, les madeleines, les barres chocolatés et autres friandises. Idéalement les enfants doivent prendre leur goûter au moins deux heures avant le dîner. Les menus des goûters sont disponibles par période sur le portail familles.

ZOOM SÉJOUR :

Un séjour est organisé une fois par an l'été pour les enfants de 8 à 12 ans. Les informations sont envoyées généralement trois mois avant le départ du séjour par mailing et sur le portail familles.



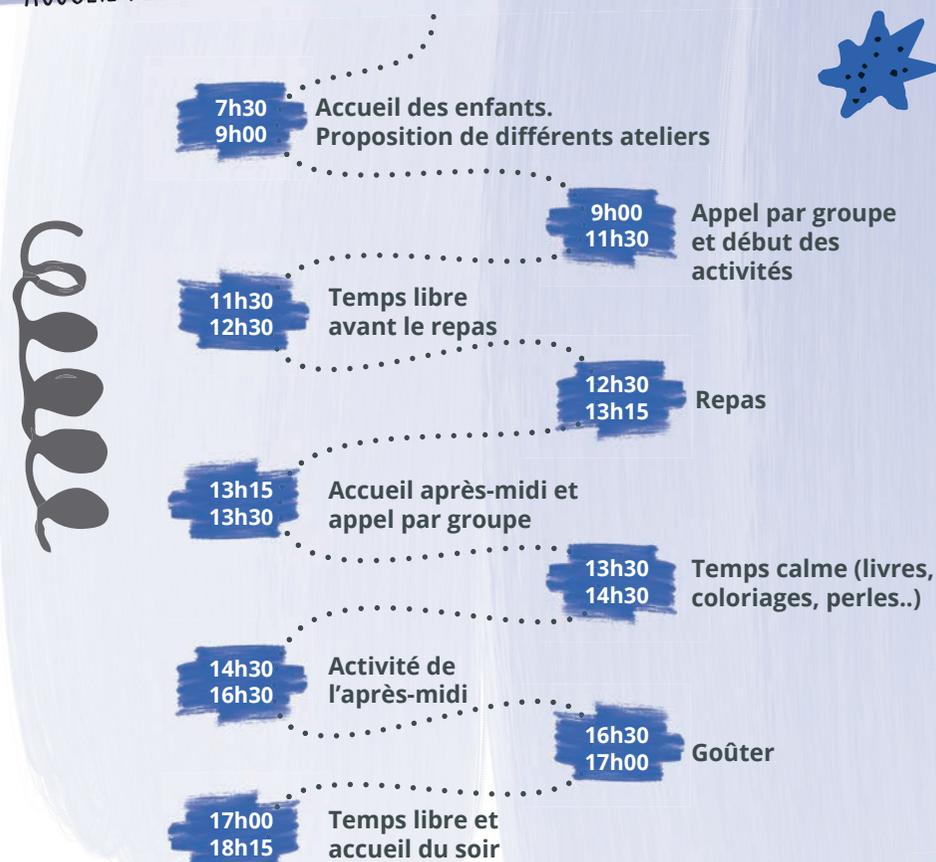
LES MERCREDIS ET L'EXTRASCOLAIRE

UN PROJET D'ANIMATION À L'ANNÉE EN LIEN AVEC LE PEDT ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE

► Nos accueils se déroulent durant les vacances de la Toussaint, de février, d'avril et d'été de 7h30 à 18h15 (l'accueil est fermé à Noël et les quinze premiers jours d'août) Ils sont dirigés par des permanents BAFD et encadrés par des animateurs vacataires/étudiants/permanents.

Modalités d'accueil : journée, matin + repas et ou après-midi uniquement.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : JOURNÉE TYPE



Les 11-17 ans

LES VACANCES À L'ACTION JEUNESSE

• NOUS SOUHAITONS DURANT LES VACANCES ACCOMPAGNER LE JEUNE, EN LUI :

- Offrant la possibilité de s'exprimer, de formuler des requêtes ou des remarques. En le rendant acteur de son temps libre (choix et propositions d'implication dans la préparation et le financement des activités, sorties ou séjours).
- Permettant de développer son autonomie et sa capacité à faire des choix.
- Apprenant à se repérer dans un groupe, à trouver sa place dans notre accueil.
- Assurant une sécurité dans un ensemble social et agir en confiance et en conscience.
- En le rendant acteur dans sa démarche de projet et favorisant sa prise de parole.
- Développant l'accès à des activités nouvelles ou événementielles sur et à l'extérieur de la commune, proposition de mise en place de sorties, des activités, des soirées adaptées à son envie.
- Proposant un lieu où il puisse simplement se retrouver pour se détendre, s'amuser et discuter.
- Proposant un accueil adapté à chaque tranche d'âge tout en respectant sa sécurité et son rythme (choix de s'inscrire ou bon lui semble durant toutes les vacances grâce aux programmes proposés).
- Permettant la découverte de nouvelles activités en lien avec diverses spécialités (sportives, culturelles, culinaires...).
- Créant une dynamique de groupe tout en inculquant le respect et le partage entre chaque individu (mise en situation où le jeune pourra s'exprimer lors de jeux, de compétitions, d'activités, lors des temps libres ou des veillées) et en véhiculant des valeurs comme le respect, le partage et l'entraide, plaisir de jouer.



LES PROJETS JEUNES DE 12 À 17 ANS



• UN VOYAGE SUR L'IMAGE DE SOI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ET UN SÉJOUR : QUEL QUE SOIT LE CHEMIN ET LA DESTINATION... ILS FORMENT LA JEUNESSE !

Depuis 2012, les jeunes ont pu : assister aux jeux paralympiques de Londres en 2012, concevoir un film en 2013, aller à Paris en 2014 et en 2021 pour visiter la capitale et ses musées, se rendre à Barcelone en 2014, effectuer une traversée de la Corse de plus de 120km en 2016, faire un raid dans le Vercors en 2017, effectuer le devoir de mémoire pour le centenaire de la guerre en se rendant sur la tombe d'un chenillard à Verdun en 2018, nettoyer les plages de Sète en 2019 et réaliser un événement sportif en mémoire de Mymy en 2021 et découvrir Paris...

L'idée première d'un projet à destination de la jeunesse est de rassembler un groupe de jeunes du territoire, encadré par le directeur, la responsable et le référent de la commune de Champ-sur-Drac.

Afin d'atteindre un but commun et de s'inscrire dans une véritable démarche, ils vont devoir, durant toute une année :

- partager différents moments d'émotion,
- apprendre à se connaître,
- à s'accepter,
- à se respecter, peu importe le milieu dont ils sont issus.

Cela contribuera à la réussite de notre objectif éducatif commun : « le bien vivre ensemble ». Ils ont aussi l'opportunité de se voir proposer un séjour clé en main pour les motiver à s'inscrire dans la démarche.

Ce projet répond également à l'un des objectifs de notre projet pédagogique : La découverte et l'ouverture sur le monde.

En effet, nous souhaitons offrir la possibilité aux jeunes inscrits d'élargir leur horizon sportif, culturel et citoyen.

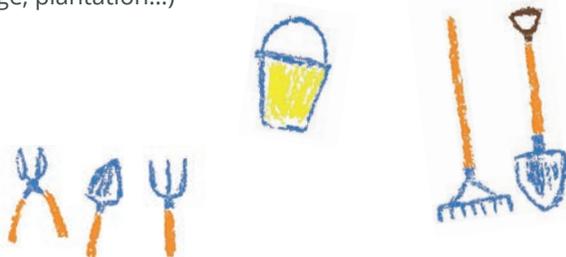
Chaque projet débute au moment de l'inscription en début d'année civile et celui-ci se termine en décembre de la même année par un temps de clôture ouvert à toute la famille.



LES CHANTIERS JEUNES

La collectivité propose depuis plus de vingt ans aux jeunes âgés entre 16 et 17 ans la possibilité de travailler sur un chantier, le «chantier jeunes». Ils participent à des travaux d'entretiens, d'aménagements et de rénovations du patrimoine communal :

- Espaces verts (débranchage, plantation...)
- Travaux de peinture
- Déménagement de locaux

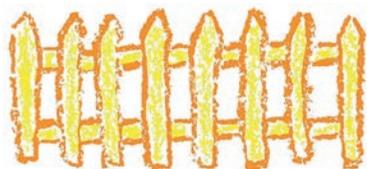


OBJECTIFS

- Acquérir une première expérience du monde du travail en leur proposant de signer un contrat de travail et de gagner un salaire ;
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale et de participer à l'aménagement de la commune ;
- Rendre les jeunes acteurs de leur projet et les aider à le financer.

Il y a six ans, le service a souhaité aller plus loin dans l'accompagnement du jeune. En partant du constat que toute expérience professionnelle passe par une recherche d'emploi, l'action jeunesse fournit à tout jeune intéressé par les chantiers jeunes une prestation complète : ateliers « connaissances du monde du travail ». Depuis 2021, il a été proposé un travail sur la gestion des émotions à l'aide d'intervenants, session de recrutement, un chantier de cinq jours rémunéré sur la base du smic horaire, encadré par une équipe éducative spécialisée.

Le jeune devra obligatoirement participer à toutes ces étapes pour pouvoir accéder aux chantiers jeunes. Il est rappelé toutefois que seule la semaine de chantiers jeunes est rémunérée. Durant le premier trimestre de l'année civile, un courrier est envoyé aux jeunes concernés et des informations sont diffusées via les différents canaux de communications.



ZOOM AIDE AU BAFA :

La commune propose dès 16 ans, la possibilité de passer le BAFA. Dans l'optique de former des animateurs qui pourront travailler au sein du service jeunesse de la commune, le centre de loisirs propose notamment aux jeunes de se former aux métiers de l'animation.

**AIDES FINANCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ :
À LA HAUTEUR DE LA MOITIÉ
(JUSQU'À 250,00 € PAR SESSION)**



CONTACTS PRATIQUES :

École Maternelle :
04 76 68 86 91

Police pluricommunale :
06 08 32 96 93

École Gonnardières :
04 76 68 80 01

CCAS :
04 76 68 48 80

École Pavillon :
04 76 68 86 90

Sou des écoles :
soudesecoleschampsurdrac@gmail.com

Mairie :
04 76 68 88 57

APE :
apechr@gmail.com

*L'organisation décrite dans cette plaquette est donnée à titre indicatif.
Nous nous réservons le droit d'adapter les diverses modalités en fonction
des besoins de service ou aléas indépendants de notre volonté.*

Les contacts

ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil général

Christelle Guerin
04 76 68 73 15

Responsable périscolaire éducation (matin, midi et soir)

Cécilia Bourgin
vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr
06 30 78 06 63

Responsable extra mercredi et jeunesse

Laurie Sola-Serano
laurie.sola@ville-champsudrac.fr
06 33 59 37 31

Assistance de direction et facturation

Laure Bouthegourd
accueil.education@ville-champsurdrac.fr

Référente accueil collectif de mineurs extrascolaire

Laure Bouthegourd
Angélique Gomez
centre.loisirs@ville-champsurdrac.fr

Référent action jeunesse

Maxime Prato
animation@ville-champsurdrac.fr
06 70 30 29 63

Directeur de service éducation, enfance et jeunesse

Alexandre Bonnet-Gamard

